

125/20

EC/ALL

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 3 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois février deux mille vingt-deux à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, Présents : Éric CLOAREC ; Christiane DUGAY ; Éric LE SCANFF ; Chantal COLLÉOU ; Édouard TROLES ; Hervé TILLY ; Florent LE HERVÉ ; Marc LEFEVRE ; Annick LE GALL ; Laurence LE ROY-TASSEL ; Rémy LE MEUR ; Françoise NORMAND

Absents : Sonia FLOCH, Cyrielle MOY, Paul UGUEN

Procurations : Sonia FLOCH donne pouvoir à Chantal COLLÉOU, Paul UGUEN donne pouvoir à Françoise NORMAND

Secrétaire de séance : Florent LE HERVÉ

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 janvier 2022

Objet : Modification CET

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil que le Comité Technique (CT) du Centre De Gestion 29 (CDG 29) a été sollicité concernant son souhait de modifier les modalités d'utilisation du Compte Épargne Temps (CET) mis en place au 1^{er} janvier 2019 au sein de la commune de Guerlesquin, par la délibération n°273-14 du conseil municipal du 26 septembre 2019. Ce CT a rendu un avis favorable.

Monsieur Le Maire expose les modifications d'utilisation du CET, à savoir la suppression du point correspondant à l'indemnisation de ces jours qui ne seront plus rémunérés.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur cette proposition.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, cette proposition.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Eric Cloarec